

Séance du 04/08/2022

N° 2022/046

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mille vingt et un et le 04 aout 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 29/07/2022

Présents : VIOUJAS Jean Franck, GRANGERAY Patrice, MAILLET Charles, BLANCHARD Marc, CLEMENT Gérard, REY Daniel, COLOMB Raymond, FAURE Honorine, ARNAUD Richard.

Absents : LIONNET Catherine, FAURE BRAC Marc.

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : FAURE Honorine

Objet : Adressage – Dénomination des voies

Par délibération du 20/11/2020, le conseil municipal a validé le « lancement du plan d'adressage de la commune » afin de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompier, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Un adressage complet est également indispensable pour le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant (FTTH).

Après consultation des administrés, une commission s'est réunie afin de procéder aux choix de noms de chaque voie.

La numérotation des adresses fera l'objet d'un arrêté municipal.

Monsieur le Maire présente les dénominations de voies choisies :

LE CHEF LIEU

Rue de la Croix de Mission
Rue de l'Adroit
Route des Fonts
Rue des Douanes
Rue des Oches
Montée de l'oratoire
Rue du Bois des Bans
Impasse Saint Michel
Rue du Pinet
Rue des Vignes
Rue de la Mairie
Montée du Lavoir
Traverse du Musée
Traverse des Centenaires
Traverse du Cadran Solaire
Traverse de la Lombarde
Place de l'Eglise
Montée de la Frairie
Rue des Colombines
Route de Cervières
Route du col d'Izoard
Route de la Haute Vallée
Parking de Vignes
Parking de la Baignoire
Parking des Oches
Parking de l'Alp

Existant conservé : Place du 4 septembre 1944

LE LAUS

Chemin du Malazen
Chemin du Blétonnet
Impasse du Cancel
Route du col d'Izoard
Parking du Laus

TERRE ROUGE

Route de la Lauzette
Ruelle de Sainte Luce
Chemin de Gaudissard
Chemin de l'Orphe
Parking de Terre Rouge

AR Prefecture

005-210500278-20220804-2022_046-DE
Reçu le 05/08/2022
Publié le 05/08/2022

N° 2022/046

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

ADOpte les dénominations citées

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et leurs emplacements (cartes en annexe de la présente délibération),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et lancer les procédures nécessaires à l'exécution de la présente délibération .

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les membres du Conseil Municipal,



AR Prefecture

005-210500278-20220804-2022_046-DE

Reçu le 05/08/2022

Publié le 05/08/2022